

Convocation : le 20 mai 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 24

Procurations : 5

OBJET :

PRESENTATION

DU RAPPORT DE LA CHAMBRE

REGIONALE DES COMPTES

Le vingt sept mai deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda (partie après la question n°7) - Beyer Chantal - Leguebe Catherine - Lastennet Françoise Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie – Hiou Patricia (arrivée à la question n°4) - Vilain Marie-Christine - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian – Le Barillec Daniel - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Corfec Dominique - Dubois Paul - Jorge Philippe – Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mrs Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mme Annette Régent) - Plissonneau Pascal (qui avait donné procuration à Mme Arlette Le Meute) – Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mme Lydie Bernier) - Mme Le Palmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mr Christian Guihéneuf).

Secrétaire de Séance : Mr Joël Jouand

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme Michèle Lemaitre, Maire et Mme Lynda Blanchard, Adjointe aux Finances :

1. préciser que l'objectif est de permettre à l'assemblée délibérante **d'être informée puis de débattre, de s'exprimer** sur les remarques faites par la Chambre Régionale des Comptes concernant la situation financière de la collectivité, la gestion budgétaire et comptable, et de préparer les ajustements des pratiques pour le futur,
2. Présenter le contenu :
 - La situation financière de la Commune est bonne, elle est peu endettée (excellente capacité de désendettement : 1.1 année), et dispose d'un autofinancement (26 %) de nature à permettre à la commune de poursuivre son programme d'équipement, notamment en terme d'entretien et de mise aux normes récurrents générés par le patrimoine important de la ville.
 - La gestion budgétaire et comptable mérite davantage de formalisme.

La note de synthèse accompagnant le Débat d'Orientation Budgétaire doit contenir la présentation des engagements pluriannuels (Plan Pluriannuel d'Investissement)

Les états annexes aux budgets doivent tous être fournis pour assurer une bonne lisibilité des comptes administratifs.

La présentation matérielle des états de Restes à réaliser joints au Compte Administratif doit comporter la référence expresse à l'engagement de la dépense comme justification.

La procédure Autorisation de Programme /Crédits de Paiement (=> plus adapté aux grandes structures) comporte des lacunes.

Le suivi patrimonial n'est pas assez rigoureux

- Procédure et Durée d'amortissement - Délibération incomplète –
 - Apurement des comptes RESEAUX et TRAVAUX EN COURS à réaliser
 - Recensement et l'inventaire PHYSIQUE des biens avec étiquetage à mettre en place.
3. Souligner que la formation des bons résultats passés s'appuie en partie sur des ressources de fonctionnement non pérennes (droits de mutations exceptionnellement élevés, cession de patrimoine, fonds de concours CARENE)
4. Rappeler la part prépondérante (62%) des recettes de fonctionnement de sources externes à la ville, => sur lesquelles la ville n'a pas ou très peu d'emprise,
- D'où la nécessité de :
 - ✓ faire progresser les ressources internes (notamment issues **de la fiscalité**), pour maintenir les services rendus à la population et limiter l'effet de ciseaux qui resserre l'autofinancement pourtant si nécessaire pour financer l'entretien du patrimoine existant,
 - ✓ contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement au moins pour la partie frais de personnel (54 %) et subventions aux associations (1 M€), 2 masses importantes du budget de fonctionnement. En effet, constat est fait qu'il est très difficile de restreindre la part des charges à caractère général car elles dépendent du patrimoine existant qu'il faut faire vivre,

ATTESTE avoir débattu de l'ensemble de ces questions.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 20 mai 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 24

Procurations : 5

OBJET :

SCHEMA D'AMENAGEMENT

ET DE GESTION DES EAUX –

INVENTAIRE COMMUNAL

DES ZONES HUMIDES ET

DES COURS D'EAU

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt sept mai deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda (partie après la question n°7) - Beyer Chantal - Leguebe Catherine - Lastennet Françoise Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie – Hiou Patricia (arrivée à la question n°4) - Vilain Marie-Christine - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian – Le Barillec Daniel - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Corfec Dominique - Dubois Paul - Jorge Philippe – Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mrs Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mme Annette Régent) - Plissonneau Pascal (qui avait donné procuration à Mme Arlette Le Meute) – Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mme Lydie Bernier) - Mme Le Palmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mr Christian Guihéneuf).

Secrétaire de Séance : Mr Joël Jouand

Monsieur Jouand, Conseiller Municipal délégué à l'Environnement, informe l'assemblée que le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) « Estuaire de la Loire » approuvé en 2009, est le document qui planifie la politique de gestion des eaux sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la REgion Nazairienne et de l'Estuaire. Le Conseil Municipal a émis un avis sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux le 27 juin 2008.

Une de ses orientations consiste à la réalisation d'un inventaire des zones humides et des cours d'eau. Les principaux objectifs de cet inventaire sont de préciser la localisation des zones humides et des cours d'eau mais aussi de contribuer à la préservation et la restauration de ces habitats en favorisant leur identification dans les documents d'urbanisme.

En 2009, la commune de Montoir-de-Bretagne a donc initié un inventaire communal des zones humides et des cours d'eau dans le cadre d'un partenariat engagé avec la CARENE :

- Par délibération du conseil communautaire du **24 juin 2008**, la CARENE a approuvé le SAGE et validé que cet inventaire soit réalisé par ses soins au bénéfice de l'agglomération et des communes,

- Par délibération du **16 décembre 2008**, la CARENE a approuvé le lancement des études d'inventaires et le principe d'un co-financement entre la CARENE et les communes,

- Par délibérations du Conseil municipal du 24 avril 2009 **et du bureau communautaire de la CARENE du 24 mars 2009** : il a été approuvé et autorisé la signature de la convention définissant l'ensemble des engagements respectifs de la CARENE et de la commune et précisant les conditions techniques et financières, ainsi que les moyens affectés à ce partenariat.

Les modes opératoires adoptés pour réaliser ces inventaires, respectent les recommandations mentionnées dans les guides méthodologiques du SAGE Estuaire de la Loire (« Guide méthodologique pour la conduite des inventaires des zones humides à l'usage des acteurs locaux – 2007 », « Guide méthodologique pour la conduite des inventaires des cours d'eau à l'usage des acteurs locaux – 2007 »).

Une démarche concertée et participative

Comme le préconisent le cahier des charges du SAGE et les guides méthodologiques, la démarche d'inventaire a été participative et concertée afin de favoriser l'appropriation par les acteurs locaux des milieux inventoriés.

Cette concertation a été initiée avec la mise en place d'un groupe de travail communal composé d'élus, d'agents CARENE et communaux, d'agriculteurs, de membres d'associations de protection de l'environnement, et de personnes disposant de la mémoire des lieux.

Par ailleurs la population a pu prendre connaissance des données recensées au travers d'une carte provisoire des zones humides et des cours d'eau de la commune qui a été affichée en mairie pendant 3 semaines du 10 au 31 janvier 2011. Un registre a été mis à disposition du public.

L'information a été diffusée de la manière suivante :

- information sur les panneaux lumineux,
- affichage en mairie,
- information de l'Association Communale de Chasse Agréée, des agriculteurs exploitant des terres sur la Commune

Les résultats de la concertation du public :

Aucune remarque n'a été portée sur le registre de concertation.

Les résultats de l'inventaire

L'inventaire sur le terrain montre une superficie 1115 hectares de zones humides, 30,53% du territoire communal.

Les cours d'eau représentent un linéaire de 103,2 Kms sur le territoire communal dont 44,5 Kms de douves.

Le Conseil Municipal est donc appelé, conformément au déroulé de ce processus et particulièrement de l'article 4 -« Engagement de la commune » de la convention établie entre la CARENE et la Commune de Montoir-de-Bretagne, à valider le travail d'inventaire ainsi réalisé.

Il est précisé que la CARENE et la commune de Montoir-de-Bretagne sont propriétaires des données de l'inventaire zones humides et cours d'eau.

La commune de Montoir-de-Bretagne transmettra à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Loire, le présent inventaire validé.

Mr Jouand rappelle l'avis favorable de la Commission Urbanisme-Affaires Foncières-Environnement en date du 20 avril 2011,

Le Conseil Municipal,

Ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE :

- de valider l'inventaire des zones humides et cours d'eau de la commune de Montoir-de-Bretagne,

- et dit que cet inventaire sera transmis sans délai à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Loire (CLE).

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 20 mai 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 24

Procurations : 5

Le vingt sept mai deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

DECISION BUDGETAIRE

MODIFICATIVE N°1 AU BP 2011

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda (partie après la question n°7) - Beyer Chantal - Leguebe Catherine - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Hiou Patricia (arrivée à la question n°4) - Vilain Marie-Christine - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Corfec Dominique - Dubois Paul - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mrs Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mme Annette Régent) - Plissonneau Pascal (qui avait donné procuration à Mme Arlette Le Meute) - Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mme Lydie Bernier) - Mme Le Palmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mr Christian Guihéneuf).

Secrétaire de Séance : Mr Joël Jouand

Le Conseil Municipal,

Vu le CGCT,

Vu la délibération du 25 Mars 2011 approuvant le Budget Primitif Principal 2011,

Considérant les ajustements aux budgets nécessaires exposés à la Commission Finances qui s'est tenue le 18 mai 2011,

Sur avis favorable de la dite commission,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité,

ADOPTE la décision budgétaire modificative n°1 ci-jointe.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 20 mai 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 24

Procurations : 5

OBJET :

JUGEMENT DE LA CHAMBRE

REGIONALE DES COMPTES

ENGAGEMENT DE

LA RESPONSABILITE

PERSONNELLE ET PECUNIAIRE

DE MR JEAN-DANIEL FORGET

Le vingt sept mai deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda (partie après la question n°7) - Beyer Chantal - Leguebe Catherine - Lastennet Françoise Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie – Hiou Patricia (arrivée à la question n°4) - Vilain Marie-Christine - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian – Le Barillec Daniel - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Corfec Dominique - Dubois Paul - Jorge Philippe – Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mrs Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mme Annette Régent) - Plissonneau Pascal (qui avait donné procuration à Mme Arlette Le Meute) – Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mme Lydie Bernier) - Mme Le Palmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mr Christian Guihéneuf).

Secrétaire de Séance : Mr Joël Jouand

Mme le Maire indique que la Ville a été informée par courrier en date du 22 avril 2011 du jugement de la Chambre Régionale des Comptes rendu le 23 Février 2011 et prononçant un débet à l'encontre de M. Jean-Daniel FORGET, comptable, pour un montant de 253.961,53 €.

Le jugement indique que le procureur financier fait grief à Jean-Daniel FORGET d'avoir procédé durant l'exercice 2008 au paiement de subventions au profit de 4 associations Montoirines alors qu'il ne disposait pas, au moment des paiements, des conventions conclues entre la commune et ces associations telles qu'elles sont requises par la réglementation.

Le jugement déclare donc Jean-Daniel FORGET débiteur de la commune de Montoir de Bretagne, pour l'année 2008, des sommes de :

- 23 722 €, versement de la subvention à l'Amicale des agents territoriaux
- 20 183 €, versement de la subvention à l'OMS alors qu'il était en possession d'une délibération portant attribution d'une subvention de 25 908 € et qu'à ce titre il aurait dû exiger la production d'une convention
- 34 656, 53 € versement de la subvention à la Stéphanoise de Montoir
- 175 400 € versement de la subvention à Start'air Junes

Le jugement indique par ailleurs dans ses attendus que l'engagement de la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable n'a pas pour objet de réparer un éventuel dommage subi par la collectivité mais de sanctionner l'inobservation des contrôles qui s'imposent à lui.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE d'informer la Chambre Régionale des Comptes :

- que la commune de MONTOIR de BRETAGNE n'a subi aucun préjudice financier du fait du paiement de ces subventions,
- qu'il s'agissait de dépenses d'intérêt général votées par délibérations du Conseil Municipal et de subventions versées régulièrement chaque année par la Ville,
- et que par conséquent la Commune de MONTOIR de BRETAGNE est favorable à la remise gracieuse des sommes mises à la charge de Jean-Daniel FORGET, intérêts compris.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 20 mai 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 24

Procurations : 5

OBJET :

CONVENTION D'OBJECTIFS POUR

LES ASSOCIATIONS PERCEVANT

PLUS DE 23 000 € DE SUBVENTION

COMITE DE JUMELAGE

Le vingt sept mai deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda (partie après la question n°7) - Beyer Chantal - Leguebe Catherine - Lastennet Françoise Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Hiou Patricia (arrivée à la question n°4) - Vilain Marie-Christine - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Corfec Dominique - Dubois Paul - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mrs Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mme Annette Régent) - Plissonneau Pascal (qui avait donné procuration à Mme Arlette Le Meute) - Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mme Lydie Bernier) - Mme Le Palmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mr Christian Guihéneuf).

Secrétaire de Séance : Mr Joël Jouand

Considérant la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée par l'ordonnance du 28 juillet 2005 portant obligation de conclure une convention avec les associations qui bénéficient d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000€

Compte tenu de l'intérêt des actions menées par le Comité de Jumelage pour l'organisation et le développement des échanges dans le cadre du Jumelage franco-allemand et du montant global des subventions municipales qui lui sont allouées pour 2011, il convient de conclure une convention d'objectifs et de moyens.

Les subventions votées par délibération du Conseil Municipal du 25 février, d'un montant total de 31 500 € permettront au Comité de Jumelage d'organiser l'accueil de nos amis allemands d'Ammersbek, ville jumelée avec Montoir de Bretagne, ainsi que les échanges de groupes de jeunes au cours de l'année.

Les objectifs de l'Association recoupant ceux que poursuit la Ville de Montoir en matière d'échanges avec la Ville jumelée d'Ammersbek, cette dernière entend apporter une contribution significative au Comité, sous la forme d'aides financières et techniques.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- Autorise Mme le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec le Comité de Jumelage pour l'année 2011.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Convocation : le 20 mai 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 24

Procurations : 5

OBJET :

CONTRAT A DUREE DETERMINEE

MISSION D'INTERPRETARIAT

JUMELAGE /

AUTORISATION DE SIGNATURE

DE MADAME LE MAIRE

Le vingt sept mai deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda (partie après la question n°7) - Beyer Chantal - Leguebe Catherine - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Hiou Patricia (arrivée à la question n°4) - Vilain Marie-Christine - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Corfec Dominique - Dubois Paul - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mrs Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mme Annette Régent) - Plissonneau Pascal (qui avait donné procuration à Mme Arlette Le Meute) - Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mme Lydie Bernier) - Mme Le Palmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mr Christian Guihéneuf).

Secrétaire de Séance : Mr Joël Jouand

Le Conseil Municipal,

Considérant l'article 3 de la loi n° 84.53 du 26/01/1984 modifiée, autorisant les collectivités territoriales à recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier, pour une durée de 3 mois, renouvelable une fois,

Considérant la réception d'une délégation d'Amersbek au cours du week-end de l'Ascension,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- Autorise Mme Le Maire à signer le contrat de travail à durée déterminée pour le recrutement d'un agent non titulaire afin d'assurer les fonctions d'interprète dans le cadre de la réception d'une délégation d'Amersbek à Montoir :

Période : 02 au 05 juin 2011

Emploi : Interprète

Rémunération : forfait net de 125 € par jour, frais de déplacement inclus

Les dépenses seront imputées à l'article 64131 du Budget Principal de la Commune.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Convocation : le 20 mai 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 24

Procurations : 5

OBJET :

CONTRAT
D'ACCOMPAGNEMENT
DANS L'EMPLOI
(C.A.E.)

Le vingt sept mai deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda (partie après la question n°7) - Beyer Chantal - Leguebe Catherine - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Hiou Patricia (arrivée à la question n°4) - Vilain Marie-Christine - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Corfec Dominique - Dubois Paul - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mrs Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mme Annette Régent) - Plissonneau Pascal (qui avait donné procuration à Mme Arlette Le Meute) - Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mme Lydie Bernier) - Mme Le Palmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mr Christian Guihéneuf).

Secrétaire de Séance : Mr Joël Jouand

Afin de pallier un surcroît de travail au CCAS dû à la conjoncture particulièrement difficile, et de donner une opportunité de réinsertion dans l'emploi à une personne correspondant aux critères de recrutement des CAE - contrat d'accompagnement dans l'emploi - il est proposé au Conseil de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 1er juin.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Général.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- AUTORISE Mme le Maire à signer :

- la convention avec le Conseil Général,
- le contrat à durée déterminée, pour une durée de 1 an, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur

- DECIDE :

- la création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet (22/35^{ème}) pour assurer les fonctions d'assistant au Secrétariat du CCAS.

- PRECISE que :

- le contrat est fixé pour une durée initiale de 1 an renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention
- la durée du travail est fixée à 22 heures par semaine

- INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base du Traitement de Base Indiciaire et de l'Indemnité de Résidence correspondant à l'indice brut 297 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle 3 du barème de rémunération des agents de la Fonction Publique Territoriale.

- AUTORISE Mme le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches avec Pôle Emploi pour ce recrutement.

Les dépenses seront imputées à l'article 64131 du Budget Principal de la Commune.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 20 mai 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 24

Procurations : 5

OBJET :

CREATION

D'UN POSTE

D'ATSEM

Le vingt sept mai deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda (partie après la question n°7) - Beyer Chantal - Leguebe Catherine - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Hiou Patricia (arrivée à la question n°4) - Vilain Marie-Christine - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Corfec Dominique - Dubois Paul - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mrs Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mme Annette Régent) - Plissonneau Pascal (qui avait donné procuration à Mme Arlette Le Meute) - Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mme Lydie Bernier) - Mme Le Palmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mr Christian Guihéneuf).

Secrétaire de Séance : Mr Joël Jouand

Considérant qu'il est nécessaire de créer un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles consécutivement à l'ouverture d'une classe de maternelle à la prochaine rentrée scolaire 2011-2012,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- AUTORISE la création d'un poste d'A.T.S.E.M. 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2011,

Les dépenses seront imputées à l'article 64111 du Budget Principal de la Commune.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 20 mai 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 24

Procurations : 5

OBJET :

AUTORISATION DE VERSEMENT

D'UNE GRATIFICATION /

STAGIAIRE

Le vingt sept mai deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda (partie après la question n°7) - Beyer Chantal - Leguebe Catherine - Lastennet Françoise Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Hiou Patricia (arrivée à la question n°4) - Vilain Marie-Christine - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Corfec Dominique - Dubois Paul - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mrs Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mme Annette Régent) - Plissonneau Pascal (qui avait donné procuration à Mme Arlette Le Meute) - Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mme Lydie Bernier) - Mme Le Palmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mr Christian Guihéneuf).

Secrétaire de Séance : Mr Joël Jouand

Vu le décret n° 2009.885 du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial,

Vu la circulaire d'application du 23 juillet 2009,

Vu la circulaire du 4/11/2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commercial,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une gratification calculée sur la base de 12.5 % du plafond horaire de la sécurité sociale pour les étudiants en stage pendant plus de 2 mois consécutifs.

Les dépenses seront imputées à l'article 6218 du Budget Principal de la Commune.

- et ACCEPTE DE prendre en charge la moitié des frais de transport public entre la résidence de l'étudiant et la Mairie de Montoir-de-Bretagne, sur présentation de la facture.

Les dépenses seront imputées à l'article 6251 du Budget Principal de la Commune.

Selon l'article 4 du décret n° 2009.885 du 21/07/2008, les frais de missions engagés dans le cadre du stage seront pris en charge par la collectivité selon les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires prévues par le décret n° 2006-781 du 3/07/2006.

Les dépenses seront imputées à l'article 6256 du Budget Principal de la Commune.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 20 mai 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 24

Procurations : 5

OBJET :

MUTATIONS IMMOBILIERES 2010

BILAN

DES CESSIONS - ACQUISITIONS

Le vingt sept mai deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda (partie après la question n°7) - Beyer Chantal - Leguebe Catherine - Lastennet Françoise Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Hiou Patricia (arrivée à la question n°4) - Vilain Marie-Christine - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Corfec Dominique - Dubois Paul - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mrs Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mme Annette Régent) - Plissonneau Pascal (qui avait donné procuration à Mme Arlette Le Meute) - Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mme Lydie Bernier) - Mme Le Palmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mr Christian Guihéneuf).

Secrétaire de Séance : Mr Joël Jouand

Monsieur LECLERC, Adjoint à l'Urbanisme et aux Affaires Foncières, rappelle à l'assemblée l'obligation pour les Communes de plus de 2000 habitants, de débattre au moins une fois par an, du bilan de leur politique foncière (loi du 8 février 1995). Un tableau récapitulatif des mutations immobilières doit être annexé au compte administratif, dans les communes de plus de 3 500 habitants.

La Commission Urbanisme – Affaires Foncières – Environnement a examiné le 20 avril 2011 les tableaux des acquisitions – cessions réalisées par la Commune sur l'année civile.

Les mutations immobilières 2010 n'ont concerné que des cessions :

- Lotissement de Gron : cession de foncier à Espace Domicile afin d'y édifier 18 logements sociaux de type maisons individuelles et cession de 3 parcelles en lots libres pour la partie lotie par la Commune

- Cession à la CARENE du foncier de la ZAC de l'Ormois.

- Cessions

Année 2010

Désignation du bien et Objet de l'opération	Localisation	Références cadastrales Superficies	Acquéreurs	Origine de Propriété	Montant Euros
Immeuble non-bâti	14 bis rue Raymond Poincaré	AN 256 00ha03a01ca	M.et Mme BOURAHÉL Mohammed (fils)	Acte notarié 19/02/2010 Maître TESSON Etude Montoir-de-Bretagne	35 000,00 €
Immeuble non bâti	16 bis rue Raymond Poincaré	AN 254 00ha02a90ca	M.et Mme BOURAHÉL Mohammed (père)	Acte notarié 19/02/2010 Maître TESSON Etude Montoir-de-Bretagne	35 000,00 €
Immeuble non-bâti	14 rue Raymond Poincaré	AN 257 00ha03a04ca	M. HERPIN Emmanuel Melle ROBERT Emmanuelle	Acte notarié 23 et 25/03/2010 Maître TESSON Etude Montoir-de-Bretagne	35 000,00 €
Immeuble non-bâti	L'Ormois	ZH 495.499.498.467.468.496. 529.525.539.536.527.	CARENE	Acte authentique de vente	828 072,00 €
Immeuble non-bâti	Rue l'Isle de Gron	AN 258,259,260, 261,262	Espace Domicile	Acte notarié 30/09/2010 Maître de l'Estourbeillon Etude Montoir-de-Bretagne	149 333, 00 €
TOTAL				TOTAL	1 082 405, 00 €

Vu les tableaux des mutations immobilières,

Considérant que ces mutations immobilières réalisées en 2010 par la Commune s'inscrivent dans le cadre d'opérations qui participent au développement de l'offre de foncier destiné au logement

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- RECONNAIT le bien-fondé de ces mutations.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 20 mai 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 24

Procurations : 5

OBJET :

ACQUISITION DE

LA PARCELLE AB 95

13, RUE DE NORMANDIE

Le vingt sept mai deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda (partie après la question n°7) - Beyer Chantal - Leguebe Catherine - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Hiou Patricia (arrivée à la question n°4) - Vilain Marie-Christine - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Corfec Dominique - Dubois Paul - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mrs Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mme Annette Régent) - Plissonneau Pascal (qui avait donné procuration à Mme Arlette Le Meute) - Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mme Lydie Bernier) - Mme Le Palmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mr Christian Guihéneuf).

Secrétaire de Séance : Mr Joël Jouand

Monsieur LECLERC, Adjoint à l'Urbanisme et aux Affaires Foncières, informe l'Assemblée du souhait des membres de la succession BOUZARD de céder à la Commune la propriété cadastrée AB 95, sise 13, rue de Normandie.

Vu les orientations définies dans le cadre du programme local de L'habitat,

Vu les besoins de renouvellement urbain,

Vu les besoins d'aménagement du centre bourg,

Vu le projet de ZAD centre bourg,

L'acquisition de cette propriété représente un intérêt pour la Commune.

France Domaine a estimé le bien à 58 000 €.

Après échanges avec la Commune, les membres de la succession ont donné leur accord pour une cession à 60 000 €.

M Leclerc rappelle aux membres du Conseil les précédentes acquisitions réalisées ou en cours au 1, rue de Normandie et au 3, rue de Normandie.

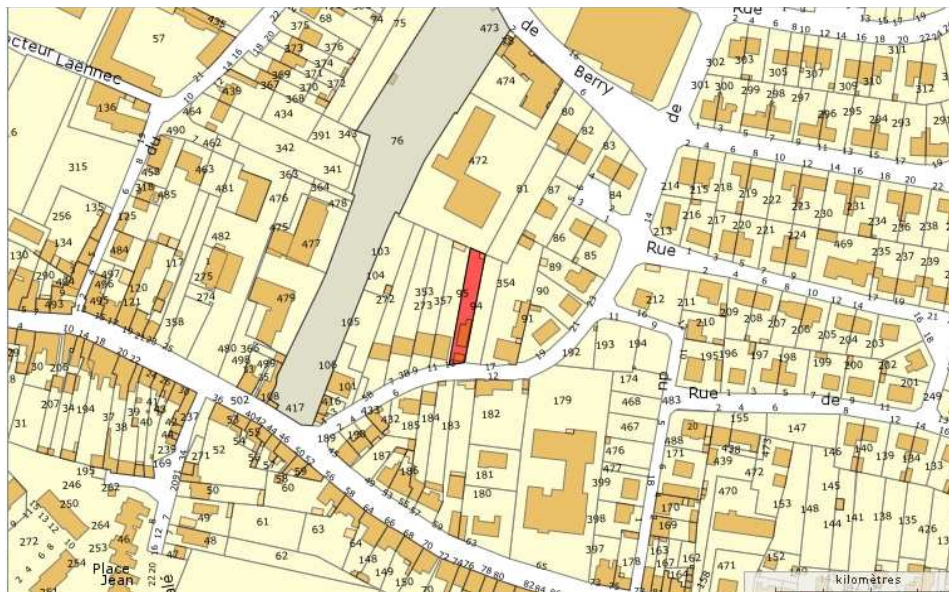
Après avoir rappelé l'avis favorable formulé par la Commission Urbanisme – Affaires Foncières – Environnement du 20 avril dernier,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'acquérir le bien
- et d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte de vente et tout autre document afférent à cette affaire.



Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 20 mai 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 24

Procurations : 5

OBJET :

ACQUISITION DE

LA PARCELLE ZE 14

AVENUE DE LORRAINE

Le vingt sept mai deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda (partie après la question n°7) - Beyer Chantal - Leguebe Catherine - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Hiou Patricia (arrivée à la question n°4) - Vilain Marie-Christine - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Corfec Dominique - Dubois Paul - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mrs Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mme Annette Régent) - Plissonneau Pascal (qui avait donné procuration à Mme Arlette Le Meute) - Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mme Lydie Bernier) - Mme Le Palmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mr Christian Guihéneuf).

Secrétaire de Séance : Mr Joël Jouand

Monsieur LECLERC, Adjoint à l'Urbanisme et aux Affaires Foncières, informe les membres du Conseil du souhait de Madame Aoustin, de céder à la Commune de Montoir de Bretagne, la parcelle ZE 14 (2000 m²), sise avenue de Lorraine et située en emplacement réservé n°5 au PLU, parcelle dont elle est propriétaire. L'emplacement réservé n°5 est destiné à accueillir des équipements de loisirs.

France Domaine a estimé le bien à 8000 €.

Après un premier refus en 2010 et un retrait du bien de la vente (dans le cadre d'une DIA et d'un droit de préemption), la propriétaire a donné son accord pour une cession au prix estimé par France Domaine, soit 8000 €.

Après avoir rappelé l'avis favorable formulé par la Commission Urbanisme – Affaires Foncières – Environnement du 20 avril dernier,

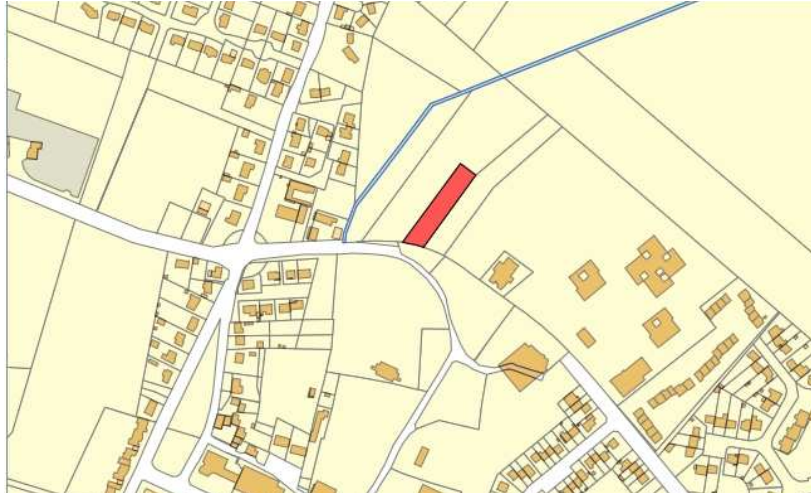
Le Conseil Municipal,

Oùï cet exposé,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE :

- de procéder à l'acquisition de cette parcelle,
- et d'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.



Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 20 mai 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 24

Procurations : 5

OBJET :

ENQUETE PUBLIQUE AIRBUS

AVIS DE LA COMMUNE

Le vingt sept mai deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda (partie après la question n°7) - Beyer Chantal - Leguebe Catherine - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Hiou Patricia (arrivée à la question n°4) - Vilain Marie-Christine - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Corfec Dominique - Dubois Paul - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mrs Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mme Annette Régent) - Plissonneau Pascal (qui avait donné procuration à Mme Arlette Le Meute) - Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mme Lydie Bernier) - Mme Le Palmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mr Christian Guihéneuf).

Secrétaire de Séance : Mr Joël Jouand

Monsieur JOUAND, Conseiller Municipal en charge de l'Environnement, informe les membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique vient de se terminer concernant le projet d'exploitation du bâtiment Comète 4 sur le site Airbus (18 avril au 18 mai 2011 inclus). L'enquête a été réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Dans ce bâtiment de 7 690 m², seront implantés une activité d'aménagement des tronçons de l'A350, des bureaux, un atelier de fabrication de sous-ensembles, une activité de dépollution des collecteurs et des magasins pour la logistique des pièces. Ce bâtiment comportera de nouvelles installations : chaufferies, groupes froids, une activité de dépollution de collecteurs au HFE (solvant de nettoyage). Cette dernière activité entraîne le changement de seuil de classement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (de déclaration à autorisation).

Par ailleurs, d'autres modifications seront effectuées:

- l'extension du bâtiment G37,
- la création d'une pompe de distribution de fioul,
- la création d'un local CE,
- l'augmentation de la quantité quotidienne de peinture appliquée.

La Commission Urbanisme – Affaires Foncières – Environnement a examiné ce dossier le 20 avril 2011.

Le Conseil Municipal,

Oui cet exposé,

Vu le dossier soumis à enquête publique,

Considérant l'avis formulé par la Commission Urbanisme – Affaires Foncières – Environnement,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (2 « ABSTENTION » du Groupe « Montoir Ensemble et Autrement » et le Groupe « Objectif Montoir » décidant de ne pas participer au vote),

DECIDE de se prononcer favorablement sur cette demande d'autorisation d'exploiter formulée par Airbus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 20 mai 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 24

Procurations : 5

OBJET :

DENOMINATION DE VOIE

IMPASSE JULES VERNE

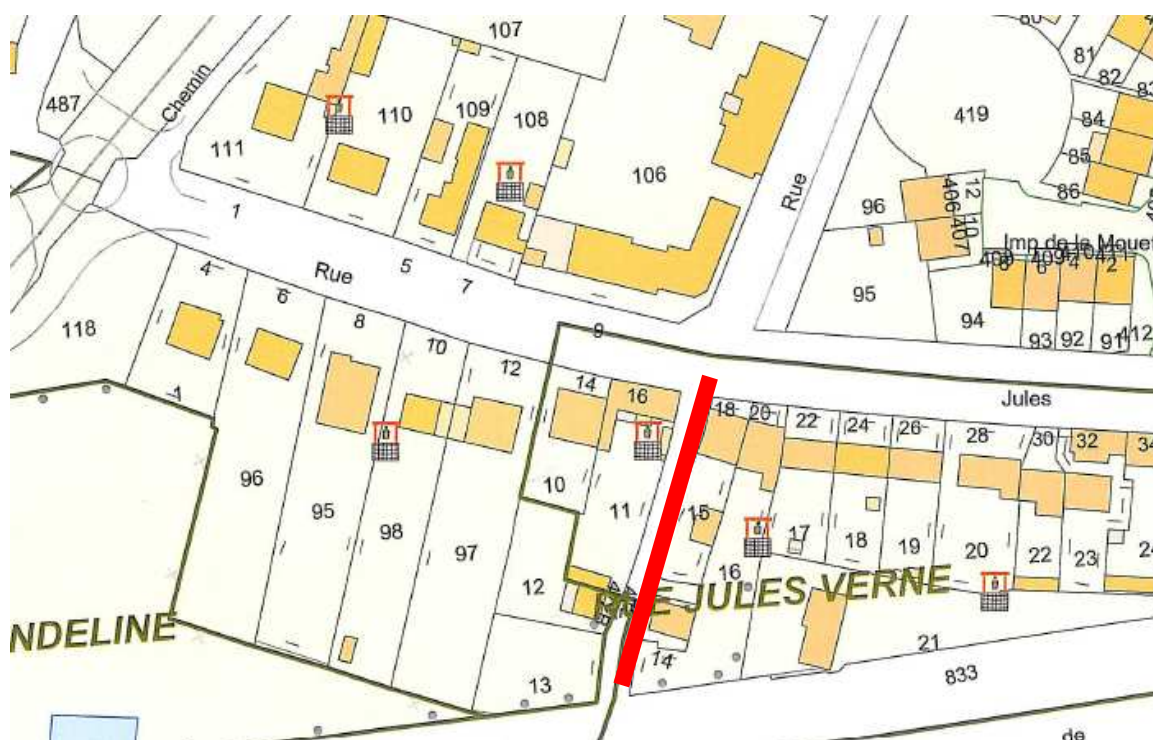
Le vingt sept mai deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda (partie après la question n°7) - Beyer Chantal - Leguebe Catherine - Lastennet Françoise Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Hiou Patricia (arrivée à la question n°4) - Vilain Marie-Christine - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Corfec Dominique - Dubois Paul - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mrs Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mme Annette Régent) - Plissonneau Pascal (qui avait donné procuration à Mme Arlette Le Meute) - Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mme Lydie Bernier) - Mme Le Palmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mr Christian Guihéneuf).

Secrétaire de Séance : Mr Joël Jouand

Monsieur LECLERC, Adjoint à l'Urbanisme et aux Affaires Foncières, informe les membres du Conseil des difficultés d'adressage de courriers pour des résidents de la rue présentée ci-dessous.



Proposition dénomination : Impasse Jules Verne

Afin de résoudre ces difficultés et les conséquences qui en résultent, il est proposé de dénommer cette voie arrivant sur la rue Jules Verne : impasse Jules Verne.

Après avoir rappelé l'avis favorable formulé par la Commission Urbanisme-Affaires Foncières-Environnement du 20 avril 2011

Le Conseil Municipal,

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'adopter la dénomination ci-dessus proposée
- d'autoriser Madame Le Maire à transmettre cette dénomination de voie aux services et organismes concernés (cadastre, La Poste, ...)

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 20 mai 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 24

Procurations : 5

Le vingt sept mai deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

**SAEM STRAN /
TRANSFORMATION**

DE LA STRAN EN SOCIÉTÉ

PUBLIQUE LOCALE (SPL) /

COMPOSITION DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION / PRISE DE

PARTICIPATION / APPROBATION

ET AUTORISATION DE VOTE

DELIBERATION MODIFICATIVE

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda (partie après la question n°7) - Beyer Chantal - Leguebe Catherine - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Hiou Patricia (arrivée à la question n°4) - Vilain Marie-Christine - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Corfec Dominique - Dubois Paul - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mrs Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mme Annette Régent) - Plissonneau Pascal (qui avait donné procuration à Mme Arlette Le Meute) - Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mme Lydie Bernier) - Mme Le Palmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mr Christian Guihéneuf).

Secrétaire de Séance : Mr Joël Jouand

Madame LEMAITRE Michèle, Maire, expose que la Commune de Montoir de Bretagne est amenée à modifier la délibération approuvée par son Conseil Municipal le 25 février 2011 concernant la transformation de la SAEM STRAN en Société Publique Locale, afin de préciser le nom de l'actionnaire privé de la SAEM STRAN cédant les actions à la commune.

La SAEM STRAN (Société des Transports de l'Agglomération Nazairienne) est une société créée en 1984.

Elle a pour objet, dans le département de la Loire-Atlantique et plus particulièrement dans l'agglomération nazairienne, d'assurer un certain nombre de services de transport. Dans le cadre de cette entreprise générale de transport terrestre, la STRAN est en particulier chargée de l'exploitation du service public des transports publics de voyageurs de l'agglomération nazairienne en vertu d'une délégation de service public dévolue par la Communauté d'Agglomération de la REgion Nazairienne et de l'Estuaire (C.A.RE.N.E).

La loi n°2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales (SPL) autorise désormais la création d'un nouvel outil au service des collectivités territoriales.

En vertu de l'article L. 1531-1. du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :
« Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent créer, dans le cadre des compétences qui leur sont attribuées par la loi, des sociétés publiques locales dont ils détiennent la totalité du capital ».

« Ces sociétés sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme, des opérations de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général. »

« Ces sociétés exercent leurs activités exclusivement pour le compte de leurs actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales qui en sont membres.

« Ces sociétés revêtent la forme de société anonyme régie par le livre II du code de commerce et sont composées, par dérogation à l'article L. 225-1 du même code, d'au moins deux actionnaires.

« Sous réserve des dispositions du présent article, elles sont soumises au titre II du présent livre. »

Dans le cadre d'une SPL, la maîtrise politique est renforcée et l'actionnariat public exclusif, ce qui permet une meilleure prise en compte des enjeux communs et une amélioration du service public d'un bassin de vie. Une SPL exerce ses missions exclusivement pour ses actionnaires et sur leur territoire.

Une telle entité allie souplesse et réactivité. En effet, les règles de gestion applicables sont celles des Sociétés Anonymes et SEM et la contractualisation sans procédure de mise en concurrence est possible dès lors que les conditions du régime « in house » sont remplies.

La C.A.RE.N.E, actionnaire majoritaire, et la STRAN proposent aujourd'hui de s'inscrire sous ce nouveau régime des SPL.

A cette fin, il a été proposé à la Ville de Montoir de Bretagne de devenir actionnaire de la future SPL STRAN en entrant au capital à hauteur de 4 192 euros.

Pour information, le capital social et la représentation des actionnaires de la STRAN sont à ce jour répartis de la façon suivante :

	Actionnaires	Nombre d'actions	Répartition du capital social (en euros)	Répartition du capital social (en %)	Administrateurs (nombre)
Collectivités territoriales et EPCI	C.A.RE.N.E	36 860	589 760	70,368 %	7
	Ville de Saint-Nazaire	7 664	122 624	14,631 %	2
Autres	FCP des salariés STRAN	2 852	45 632	5,444 %	1
	Caisse des Dépôts et Consignations	4 000	64 000	7,636 %	1
	Chambre de Commerce et d'Industrie	1 000	16 000	1,909 %	1
	Michel ODIETTE	3	48	0,006 %	0
	Anne-Marie BRIER	3	48	0,006 %	0
	Total	52 382	838 112	100 %	12

La participation de notre collectivité à cette nouvelle structure nous permettra sans aucun doute de renforcer son utilité au service du développement de notre territoire, grâce notamment à une collaboration accrue entre les collectivités actionnaires et en offrant de nouvelles possibilités de contractualisation dans le cadre de nos compétences.

Cette transformation de la STRAN impliquera des évolutions statutaires portant particulièrement sur :

- l'objet statutaire : précision de l'entreprise générale de transport terrestre et maritime ; transports scolaires ou périscolaires effectués à la demande des actionnaires compétents en la matière ; la conception, réalisation ou gestion de divers services que pourront confier les collectivités territoriales ou groupements de collectivités actionnaires dans le cadre des lois et règlements en vigueur en rapport avec la mobilité et les transports.
- le capital social : actionnariat public exclusif
- la durée de la société : prorogée jusqu'au 31 décembre 2050, sauf dissolution anticipée ou prorogation.
- les modalités de contrôle de la société par ses actionnaires qui sont renforcées

Un projet des Statuts est annexé à la présente délibération.

Afin de déterminer les conditions de cession des actions des actionnaires autres que les collectivités territoriales et EPCI, qui ne peuvent rester au capital d'une SPL, une analyse de la situation financière de la STRAN a été réalisée. Le rachat total porte sur 7 858 actions à un montant calculé sur la base de la valeur à dire d'expert soit 19,10 € (Dix Neuf Euros et Dix Centimes) par action (issue d'une pondération 50% - 50% entre valeur patrimoniale et valeur de productivité).

La sortie de ces actionnaires permet la souscription par Montoir de Bretagne d'environ 0,5 % du capital social de la STRAN représentant 4 192 euros, conformément à l'article 6 du projet de statuts de la SPL STRAN fixant à 16 euros la valeur nominale des actions du capital social, pour un montant de 5 004,20 euros en considération d'une valeur de la part fixée à 19,10 euros.

Le principe de la transformation de la SAEM STRAN en SPL a été présenté au Conseil d'Administration de la STRAN en date du 16 décembre 2010.

Conformément aux dispositions législatives et à l'article 13 du projet de statuts joints le nombre de dix-huit membres du Conseil d'administration, prévu à l'article L. 225-17 du Code de Commerce, ne suffit pas à assurer la représentation directe des communes ayant une participation réduite au capital, celles ci seront réunies en assemblée spéciale, laquelle aura droit à au moins un poste d'administrateur.

La synthèse de la nouvelle répartition du capital et de la représentation en découlant est annexée à la présente délibération.

Conformément à l'article L. 1531-1, aux articles L1521-1 et suivants du CGCT, au code de commerce,

Et après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité (Mme le Maire ne participant pas au vote) :

- approuve l'entrée de Montoir de Bretagne au capital de la SPL STRAN
- fixe à 4 192 € le montant de cette participation, correspondant à 0,5 % du montant du capital social et décide en conséquence, la souscription de 262 actions de la société.

- approuve le principe de se porter acquéreur de 262 actions auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Etablissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifiée aux articles L518-2 et suivants du Code monétaire et financier, dont le siège social est situé 56, rue de Lille 75007 Paris, représentée par Monsieur Denis Trassard, directeur interrégional adjoint pour la Région Pays de la Loire, dûment habilité aux fins des présentes par un arrêté du Directeur Général portant délégation de signature en date du 21 juin 2010 - selon les modalités exposées à savoir au montant proposé de 19,10 € par action soit un montant total de 5 004,20 euros et m'autoriser à signer tout document en ce sens.
- les crédits correspondants seront imputés au Budget Principal de la Commune compte 261 fonction 815 Transports Urbains
- autorise Mme Le Maire à régler tous éventuels frais annexes y afférents
- approuve le projet de statuts joints à la présente délibération
- désigne Monsieur Joël JOUAND, pour représenter la commune à l'assemblée spéciale des actionnaires non représentés directement au sein du Conseil d'Administration de la SPL et de l'autoriser, le cas échéant, eu égard à la nature des fonctions confiées, à percevoir les indemnités et défraiements légaux et réglementaires que les instances délibérantes de la Société auraient décidé d'instituer dans une limite maximale de 150 € par participation effective à chaque conseil d'administration de la SPL (jetons de présence)
- désigne Madame Michèle LEMAITRE, pour représenter Montoir de Bretagne au sein des Assemblées générales de la société ;
- donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer les statuts et autres pièces nécessaires à la transformation de la société, et pour accomplir en tant que besoin, les formalités requises en vue de cette prise de participation

ANNEXES

Capital social et Conseil d'Administration de la SPL STRAN

	Actionnaires	Nombre d'actions	Répartition du capital social (en euros)	Répartition du capital social (en %)	Administrateurs (nombre)
Collectivités territoriales et EPCI	C.A.RE.N.E	39 742	635 872	75,870 %	9
	Ville de Saint-Nazaire	7 664	122 624	14,631 %	2
	Conseil Général	2 618	41 888	4,998 %	1
	Commune de Besné	262	4 192	0,500 %	0
	Commune de La Chapelle des Marais	262	4 192	0,500 %	0
	Commune de Donges	262	4 192	0,500 %	0
	Commune de Montoir-de-Bretagne	262	4 192	0,500 %	0
	Commune de Pornichet	262	4 192	0,500 %	0
	Commune de Saint-André-des-Eaux	262	4 192	0,500 %	0
	Commune de Saint-Joachim	262	4 192	0,500 %	0
	Commune de Saint-Malo-de-Guersac	262	4 192	0,500 %	0
	Commune de Trignac	262	4 192	0,500 %	0
	Assemblée spéciale				1
	TOTAL	52 382	838 112	100 %	13

REPARTITION DES ACTIONS

VENDEURS	NOMBRE ACTIONS	ACHETEURS
		CARENE : 2 882
		Commune de Montoir : 262
		Commune de Pornichet : 262
		Commune de Saint Joachim : 262
		Commune de St André des Eaux : 259
		Commune Saint Malo de Guersac : 25
		Commune de TRIGNAC : 48
		Conseil Général : 2 618
		Commune de Saint Malo de Guersac : 234
		Commune de Besné : 262
		Commune de La Chapelle : 262
		Commune de Donges : 262
		Commune de TRIGNAC : 214
		Commune de Saint Malo de Guersac : 3
		Commune de Saint André des Eaux : 3
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 000	
FCPE STRAN	2 852	
CCI	1 000	
Michel ODIETTE	3	
Anne Marie BRIER	3	
	7 858	7 858

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE